

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Syndicat national des médecins homéopathes français en colère : dérembourser les médicaments homéopathiques, une décision aberrante !

En annonçant mardi 9 juillet, encore et toujours par voie de presse, sa décision de dérembourser les médicaments homéopathiques, la ministre des Solidarités et de la Santé porte un coup extrêmement dur à la liberté de choix des patients, en même temps qu'elle choisit de mépriser la pratique quotidienne de milliers de médecins engagés au service de leurs patients, qui ne sont nullement des malades imaginaires. Le plus souvent, ces patients sont venus consulter un médecin homéopathe après avoir été traités parfois sans succès par d'autres thérapeutiques, souvent sur recommandation médicale, et leur confiance envers leur médecin homéopathe se transmet ensuite sur plusieurs générations.

Le SNMHF (Syndicat national des médecins homéopathes français) dénonce le climat insidieux dans lequel ce déremboursement a été orchestré, prélude à une volonté clairement affirmée par certains « leaders médicaux » d'éradiquer toute approche médicale alternative, comme si l'*evidence-based medicine* constituait le socle incontournable de la pratique médicale. Le SNMHF affirme au contraire que si la médecine est une, les thérapeutiques sont plurielles. Qui peut s'arroger le droit d'exclure une approche thérapeutique sans considération de l'avis des premiers intéressés, les médecins et leurs patients, et transformer peu à peu la médecine en un champ de connaissances monolithiques ? L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) n'invite-t-elle pas les États à soutenir et à encadrer l'intégration des différentes thérapeutiques¹ ? C'est le chemin inverse que prend la France.

Le SNMHF dénonce tout particulièrement le simulacre d'évaluation auquel s'est livrée la Haute Autorité de Santé, n'accueillant aucun expert de l'homéopathie au sein de sa commission, ne retenant que les critères applicables aux médicaments classiques alors que la pratique homéopathique impose une approche spécifique. Ce choix laisse penser que la décision de déremboursement était prise dès le départ mais avait besoin d'un habillage pour être justifiée. « Au nom de la science », la HAS a évalué l'homéopathie au mépris des règles de prescription propres à cette thérapeutique, dans une procédure entachée d'irrégularités et de fuites distillées au rythme des prises de parole politiques, sur fond de campagne trop souvent haineuse et toujours méprisante sur les réseaux sociaux.

Le SNMHF constate que cette mauvaise décision est prise alors que d'importants problèmes de santé publique s'intensifient, comme la iatrogénie et le mésusage des médicaments courants, la difficulté de trouver un médecin de proximité, l'antibiorésistance et les soins donnés aux animaux d'élevage... La médecine conventionnelle est certes irremplaçable, mais elle connaît des crises profondes auxquelles la thérapeutique homéopathique apporte des réponses.

Le déremboursement pénalisera non seulement les patients, certains parmi les plus modestes, mais entraînera un déplacement de la consommation vers des médicaments plus lourds, présentant des risques iatrogéniques plus élevés, engendrant de nouvelles dépenses pour l'Assurance maladie. Par ailleurs, il semble évident que la menace de sortir l'homéopathie du

¹ OMS *Stratégie pour les médecines traditionnelles et complémentaires 2014-2023*

champ strictement médical qui est le sien en France depuis 90 ans, comporte le risque de voir se développer des pratiques non médicales potentiellement dangereuses pour les patients.

Il est dès lors permis de se demander à qui profitera cette décision aberrante. Le financement des innovations médicales, argument déployé par la ministre, ne tient aucun compte de ces déports de prescription. Le gouvernement dispose en effet d'une manne : engager une action publique qui permettrait de diminuer les 23 500 tonnes de médicaments inutilisés par les particuliers, soit 7 milliards d'euros (*source : Cyclamed*).

Le Syndicat national des médecins homéopathes français recommande aux 74 % de Français attachés à la thérapeutique homéopathique de continuer à se manifester en signant la pétition **#MonHomeoMonChoix.fr**, qui a déjà recueilli plus de 1,2 million de signatures à ce jour. Ces patients se sont mobilisés en faveur du maintien du remboursement et ont été soutenus par de nombreux élus. Comme eux, les médecins homéopathes restent plus que jamais mobilisés pour préserver la place de l'homéopathie dans l'offre de soins. Les millions de Français qui se soignent par homéopathie ont la preuve de son efficacité. Les médecins qui les soignent poursuivront leur tâche de professionnels de santé pour répondre à leurs besoins. Le SNMHF sera toujours à leur côté pour défendre cette thérapeutique et pour encourager nos jeunes confrères à continuer à se former sérieusement pour ne pas laisser cette pratique demain dans les mains de prescripteurs non professionnels de santé.

Le Collectif pour la défense de l'Homéopathie auquel participe activement le SNMHF va continuer à travailler pour proposer une méthode d'évaluation adaptée à un mode thérapeutique particulier dans sa globalité tel qu'il a pu être mené en Suisse et qui a abouti à l'intégration de l'homéopathie officiellement dans leur offre de soins remboursés avec d'autres thérapeutiques complémentaires.

Depuis 200 ans l'homéopathie a survécu à toutes les crises, elle survivra aussi à celle-ci.

www.monhomeomonchoix.fr

Contacts :

Dr Charles Bentz, président du SNMHF, dc.bentz@hotmail.fr, tél. 06 07 64 64 01

Dr Florence Paturel, secrétaire générale du SNMHF, florepaturel@orange.fr, tél. 06 25 24 81 36

Dr Christine Bertin-Belot, vice-présidente, bertin.belot@wanadoo.fr, tél. 06 80 01 71 26

Dr Dominique Jeulin-Flamme, vice-présidente, dominique.jeulin@gmail.com, tél. 06 16 55 66 15

Relations presse p/o SNMHF : Jean Remy, jean.remy@intelligible.fr, tél. 06 75 91 38 15

A PROPOS DU SNMHF

Le Syndicat national des médecins homéopathes français rassemble les médecins libéraux qui considèrent que l'homéopathie apporte une réponse thérapeutique à la plupart des pathologies, en alternative ou en complémentarité des autres techniques médicales, auxquelles elle ne s'oppose pas. Il a pour objet la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif. Il milite pour une médecine libérale humaniste et considère que les médecins homéopathes ont toute leur place dans le système de santé dont nos concitoyens ont besoin.

www.snmhf.net